DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN



DECISION N°2024.00982

CONTRAT DE PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE AVEC YVES BRESSON POUR LE MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées.

VU l'arrêté n°2024.00007 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales concernant la préparation et la passation des marchés et accords-cadres,

CONSIDERANT que le Musée a accueilli de nombreux artistes lors d'expositions individuelles ou collectives, artistes internationaux, confirmés ou émergents, dont la présence accompagne les engagements et partis-pris du Musée. Leur venue a été l'occasion de les saisir au travail, au cours des montages d'expositions, ou bien de les portraiturer de façon posée, seuls ou près de leurs œuvres,

CONSIDERANT que cette série de portraits déjà très riche réalisée par Yves Bresson alors photographe au musée, témoigne de la diversité des choix artistiques de la programmation du Musée et de son histoire, et doit être poursuivie en conservant la même ligne artistique,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter cette collection de portraits photographiques des artistes, véritables témoins de l'histoire et de la programmation du Musée, avec Anne Bourse et David Meskhi à l'occasion de leurs expositions respectivement « Nuits » et « Our Son, My Moon » qui se tiendront du 09 novembre 2024 au 16 mars 2025 au Musée.

CONSIDERANT qu'Yves Bresson, photographe, présente une offre conforme aux attentes du Musée d'art moderne et contemporain et cède à titre onéreux, à Saint-Étienne Métropole qui l'accepte, les droits d'exploitation afférant à ces photographies tels que définis par les articles L.122-1 à L.122-12 du Code de la propriété intellectuelle,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat prestation photographique en vue des photographies de portraits de Anne Bourse et David Meskhi, est conclu avec Yves Bresson, photographe, demeurant 29 rue de l'Engin, 24500 Eymet, dont le statut social est artiste-auteur pour un montant de 600€ TTC.

ARTICLE 2

Le contrat cité à l'article 1^{er} inclut la conception et réalisation originale des photographies numériques ainsi que la cession des droits d'exploitation afférents à ces dernières. Conformément au code de la propriété intellectuelle, cette cession de droits inclut, sous réserve du respect du droit moral de l'Auteur, la cession des droits patrimoniaux (droit de reproduction, droit de représentation et droit d'aptation) pour le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur.

Reçu en préfecture le 31 octobre 2024

Envoyé en préfecture via DOTELEC

Publié le 31 octobre 2024

ID: 99_AU-042-244200770-20241031-C202400982I0

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, destination MUSEE, chapitre 011, article 6288.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/10/2024 Pour le Président, par délégation Le 18ème Vice-Président,

Jean-Luc DEGRAIX